

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints,**  
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), **Adjoints,**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHE (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHE), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Rolland ROUX, **Adjoint,**

M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.



**PERSONNEL**

01 – 04 octobre 2012

**DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC**

Rapporteur : Mme HEMMAMI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention « Ville d'Art et d'Histoire », Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi contractuel d'animateur de l'architecture et du patrimoine ; il précise que la ville a organisé, à cet effet, un concours pour le recrutement du candidat les 9 et 12 juillet derniers.

Les résultats ayant été proclamés par le jury, il propose à l'assemblée la création, à compter du 15 octobre 2012, d'un emploi contractuel de droit public dans les conditions suivantes :

SERVICE	Grade catégorie	TEMPS de TRAVAIL	DUREE du CONTRAT			REMUNERATION		
			du	au	CONDITIONS	Échelon	IB	IM
Services Patrimoine Architecture Urbanisme	Attaché de conservation du patrimoine	temps complet	15-10-2012	14-10-2015	Renouvelable 1 fois maximum pour la même durée	5 <sup>ème</sup>	550	467

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-*,
- ✓ *Vu la convention de Ville d'Art et d'Histoire du 15 mars 2012,*
- ✓ *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- ✓ *Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-3,2°,*
- ✓ *Sur rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,*

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

### DECIDE

- **d'APPROUVER** la création de l'emploi tel que décrit ci-dessus,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.



Pour copie conforme  
Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :